BNP PARIBAS ACTIONS EURO ISR

Rapport annuel au 31 Décembre 2024

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement 4

Certification 23

Comptes annuels

Bilan actif 28

Bilan passif 29

Compte de résultat 30

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 32

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 33

Règles et méthodes comptables 36

Evolution des capitaux propres 40

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice 41

Ventilation de l'actif net par nature de parts 42

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 43

Exposition sur le marché des obligations convertibles 44

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 45

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 46

Exposition directe sur le marché des devises 47

Exposition directe aux marchés de crédit 48

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 49

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 50

Créances et dettes : ventilation par nature 51

Frais de gestion, autres frais et charges 52

Engagements reçus et donnés 53

Autres informations 54

Détermination et ventilation des sommes distribuables 55

Inventaire 61

Inventaire des opérations à terme de devises 62

BNP PARIBAS ACTIONS EURO ISR

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 63

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 65

Synthèse de l'inventaire 66

Annexe 67

BNP PARIBAS ACTIONS EURO ISR

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DELOITTE & ASSOCIES

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En 2024, les actions mondiales ont augmenté de 15,7 % (MSCI AC World en USD), soutenues par de solides résultats des entreprises américaines et un engouement pour les actions liées à l'intelligence artificielle. Après un premier trimestre marqué par des gains presque ininterrompus, alimentés par des attentes de baisses des taux d'intérêt dans les économies développées, la volatilité a augmenté à partir d'avril, en raison des incertitudes entourant la politique monétaire de la Fed.

L'été a connu une correction significative, notamment en juillet, avec des prises de bénéfices sur les actions technologiques, suivie en août par une crise de liquidité provoquée par la hausse inattendue des taux de la Banque du Japon. Cependant, les marchés ont rebondi, soutenus par la résilience de l'économie américaine et l'atténuation des inquiétudes concernant l'inflation.

Au quatrième trimestre, les marchés ont été affectés par la hausse des rendements obligataires américains, alors que la Fed modérait les attentes d'un assouplissement monétaire rapide en 2025. En Europe, les performances ont été plus contrastées : l'EURO STOXX 50 a gagné 8,3 %, mais des disparités nationales étaient visibles. Le MSCI France a reculé de 1,2 %, affecté par une instabilité politique, tandis que le MSCI Allemagne a bondi de 14,9 %. En fin d'année, la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle a soutenu une reprise des actions américaines, limitant les pertes globales.

Principaux contributeurs positifs

Le principal contributeur positif à la performance du fonds par rapport à son indice de référence a été notre choix de titres au sein des secteurs Services de communication et Énergie. En ce qui concerne l'allocation sectorielle, notre sous-pondération aux secteurs de l'énergie et des Biens de consommation de base.

Concernant le secteur des Services de communication, Deutsche Telekom (+37,4 %) a le mieux performé par rapport à l'indice. Intesa Sanpaolo (+58,9 %), du secteur Finance, et SAP (+71,2 %), du secteur des Technologies de l'information, ont aussi fait partie des meilleurs titres comparé au marché. Schneider Electric (+34,4 %) et RELX (+24,1 %), deux sociétés du secteur Industrie, ont également eu un effet favorable lorsque l'on se rapporte à la référence.

Principaux détracteurs

Le détracteur principal à la performance du fonds par rapport à son indice de référence a été notre sélection d'actions au sein du secteur Santé. LOREAL (-22,9 %), du secteur des Biens de consommation de base, et Solaria Energia (-53,3 %), du secteur Services aux collectivités, ont fait partie de nos moins bonnes positions en se comparant à l'indice. STMicroelectronics (-46,0 %), du secteur des Technologies de l'information, a également eu un effet négatif par rapport au marché.

ACTIVITE DU PORTEFEUILLE

D'un point de vue sectoriel, nous sommes complétement sortis du secteur de l'énergie pour nous conformer aux attentes du label ISR. Nous avons réduit notre exposition au secteur de la consommation discrétionnaire. En revanche, nous avons augmenté notre exposition aux secteurs de l'industrie et des services de communication. D'un point de vue géographique, nous avons réduit notre exposition à la France et à l'Espagne et nous avons augmenté notre exposition à l'Allemagne et au Royaume-Uni.

Nous avons ajouté au portefeuille Wolters Kluwer du secteur des industries, Roche du secteur Santé, et Unicredit du secteur Finance. En revanche, nous avons vendu Repsol et Technip Energies, deux sociétés du secteur Énergie, ainsi que Forvia du secteur de la Consommation discrétionnaire.

Performances

La performance annuelle s'élève à + 7.48 % pour la part « R ».
La performance annuelle s'élève à + 6.08 % pour la part « CLASSIC ».
La performance annuelle s'élève à + 6.88 % pour la part « PRIVILEGE ».

La performance annuelle s'élève à + 7.70% pour la part X du fonds maître BNP Paribas Valeurs Euro ISR

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Changements intervenus au cours de l'exercice

31/12/2024 :

- Mise à jour du prospectus : Mise en conformité avec les nouvelles exigences du référentiel du label ISR.
- Changement d'approche extra-financière (le FCP suivra une approche en sélectivité).
- Modification de l'univers de référence de l'analyse extra-financière pour être désormais l'indicateur de référence composite suivant : 75% MSCI EMU, 10% MSCI Europe Ex EMU, 10% MSCI EMU Midcap, 5% MSCI EMU Smallcap. Mise à jour de la rubrique « informations relatives aux investisseurs américains ».

07/10/2024 :

- Répercutions au niveau du prospectus du fonds nourricier des modifications susvisées au niveau du fonds maitre BNP Paribas Valeurs Euro ISR P07028.

01/03/2024 :

- Changement de dénomination de la SDG BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France qui devient BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe.

Paragraphe Aberdeen

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

PEA

Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion.

Tableaux des frais totaux fonds maître/fonds nourricier

Détail frais totaux (frais directs et indirects) :

		% frais directs	% frais indirects	
BNP Paribas Actions Euro ISR	BNP Paribas Actions Euro ISR Privilege, C]	0,76%	0,49%	FR0013276409
BNP Paribas Actions Euro ISR	BNP Paribas Actions Euro ISR [Classic, C]	1,51%	0,49%	FR0011036110
BNP Paribas Actions Euro ISR	BNP Paribas Actions Euro ISR [R, C]	0,20%	0,49%	FR0007074232
BNP Paribas Valeurs Euro ISR	BNP Paribas Valeurs Euro ISR [X, H]	0,07%	0,00%	FR0007441795

Le rapport annuel du fonds maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

BNP PARIBAS ACTIONS EURO ISR

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007441795	BNP PARIBAS VALEURS EURO ISR - X-H	Achat	1 981 876,08
FR0007441795	BNP PARIBAS VALEURS EURO ISR - X-H	Achat	1 237 451,25
FR0007441795	BNP PARIBAS VALEURS EURO ISR - X-H	Achat	747 282,51
FR0007441795	BNP PARIBAS VALEURS EURO ISR - X-H	Achat	310 103,64
n/a	n/a	n/a	n/a

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007441795	BNP PARIBAS VALEURS EURO ISR - X-H	Vente	38 951 010,42
FR0007441795	BNP PARIBAS VALEURS EURO ISR - X-H	Vente	26 742 281,28
FR0007441795	BNP PARIBAS VALEURS EURO ISR - X-H	Vente	26 120 759,16
FR0007441795	BNP PARIBAS VALEURS EURO ISR - X-H	Vente	25 848 480,46
FR0007441795	BNP PARIBAS VALEURS EURO ISR - X-H	Vente	8 205 719,37

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

BNP PARIBAS ACTIONS EURO ISR

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP Paribas Actions Euro ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500J81AYA01ZJ8H89

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

- ●● ☐ Oui
- ●○ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **75.4%** d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), au travers de l'investissement dans son fonds maître BNP Paribas Valeurs Euro ISR.

L'ensemble des descriptions, indicateurs, allocations d'actifs, éléments contraignants de la stratégie d'allocation associés au produit financier correspondent à ceux du fonds maître.

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de

gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant dans des émetteurs justifiant de pratiques environnementales et sociales supérieures ou en voie d'amélioration, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leurs secteurs d'activité.

Le produit financier vise à améliorer son profil ESG par rapport à son univers d'investissement.

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique

Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : **100%**

- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : **100%**

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible : **66.2 VS 65.8 (MSCI EMU (EUR) NR)**

- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **75.4%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible	65.4 vs 61.4	65.2 vs 65.0	66.2vs 65.8	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	72.5%	72.5%	75.4%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.
***Les chiffres publiés en 2024 sont exprimés en moyenne trimestrielle pondérée sur base de l'actif sous gestion .

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables réalisés visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie

2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)

3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C

4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63/

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement

- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles

- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales

- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes

- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité:

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.
https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-B0ED-84FC06E090BF

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir du 01.01.2024 au 31.12.2024

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	6.60%	Pays-Bas
SAP	Technologie de l'information	5.02%	Allemagne
LVMH	Biens de cons. durables et services	4.37%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	3.86%	France
SIEMENS N AG N	Industrie	3.40%	Allemagne
INTESA SANPAOLO	Finance	3.18%	Italie
LOREAL SA	Consommation courante	3.13%	France
DEUTSCHE TELEKOM N AG N	Services de communication	2.62%	Allemagne
HERMES INTERNATIONAL	Biens de cons. durables et services	2.62%	France
ALLIANZ	Finance	2.46%	Allemagne
AIRBUS	Industrie	2.37%	Pays-Bas
ENEL	Services publics	2.25%	Italie
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS GESELLSCHAFT IN MUENCHEN AG N	Finance	2.08%	Allemagne
BNP PARIBAS SA	Finance	2.07%	France
SANOFI SA	Santé	2.07%	France

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne trimestrielle pondérée sur base de l'actif sous gestion. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction. Le produit financier étant nourricier du compartiment BNP Paribas Valeurs Euro ISR, les données indiquées ci-dessus sont celles dudit compartiment BNP Paribas Valeurs Euro ISR.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **99.6%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **75.4%**

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".

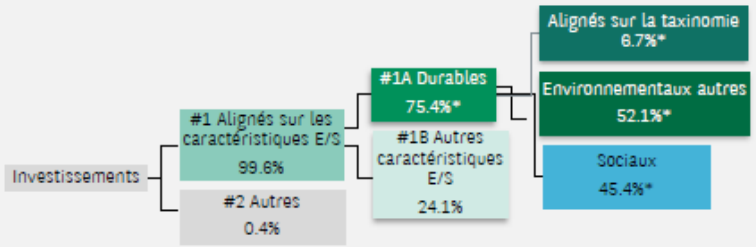

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Industrie	18.01%
Finance	17.95%
Technologie de l'information	16.43%
Biens de cons. durables et services	13.48%
Consommation courante	6.75%
Services de communication	6.19%
Santé	5.77%
Services publics	5.55%
Matériaux de base	3.45%
Immobilier	2.75%
Energie	2.43%
Pétrole et gaz intégrés	*2.43%*
Liquidités	1.25%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne trimestrielle pondérée sur base de l'actif sous gestion. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction. Le produit financier étant nourricier du compartiment BNP Paribas Valeurs Euro ISR, les données indiquées ci-dessus sont celles dudit compartiment BNP Paribas Valeurs Euro ISR.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1]?

☐ Oui:

☐ Gaz fossile ☐ Energie nucléaire

✖ Non:

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

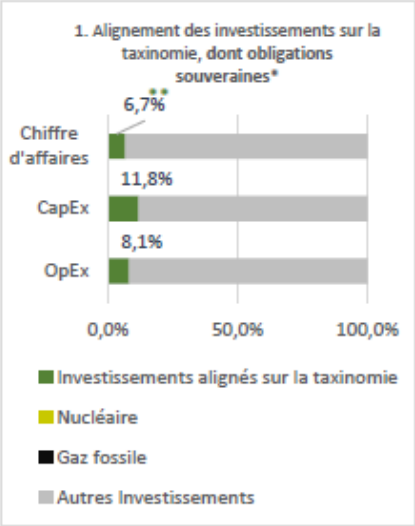

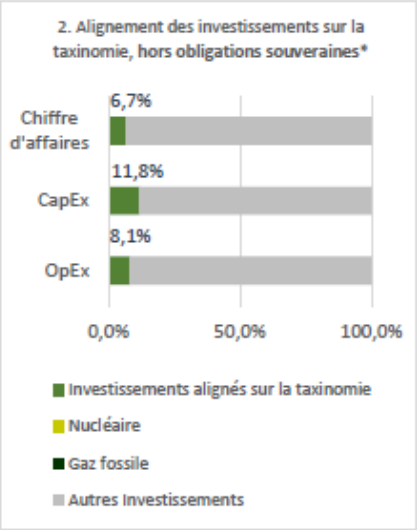

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

*** Alignement taxinomie réelle*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	7.4%	/	/
2023**	6.2%	/	/
2024***	6.7%	11.8%	8.1%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
*** Les chiffres publiés en 2024 sont exprimés en moyenne trimestrielle pondérée sur base de l'actif sous gestion.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion relatives à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **52.1%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **45.4%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements ou

- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie

- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (https://www.bnpparibas-am.com/sustainability-documents/)

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible

- Le produit financier investira au moins 50% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - BNPP AM France investisseur privé

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2024, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)1.

[1] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

BNP PARIBAS ACTIONS EURO ISR

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[2]	1 291	169 821	54 857

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[3] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*192*	*46 011*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*171*	*40 163*

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2024)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2024
OPCVM	187	98
Fonds d'Investissement Alternatifs	304	58

- En 2024, 3,69k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2024.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2023, a été réalisé entre Avril et Mai 2024. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

[2] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les
- 6 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 986k EUR et 289k EUR;
- 269 collaborateurs de la succursale belge, dont 10 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 26 859k EUR et 4 652k EUR;
- 25 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 5 859k EUR et 2 052k EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 6 822k EUR et 1 883k EUR.
- 66 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 10 947k EUR et 3 009k EUR.

[3] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

BNP Paribas Actions Euro ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
BNP Paribas Asset Management Europe

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

BNP Paribas Actions Euro ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
BNP Paribas Asset Management Europe

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP BNP Paribas Actions Euro ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BNP Paribas Actions Euro ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 07 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

Stéphane COLLAS

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**292,986,506.65**
OPCVM	292,986,506.65
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**292,986,506.65**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**-**
Comptes financiers	**296,194.37**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**296,194.37**
TOTAL ACTIF I+II	**293,282,701.02**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	**-**
Capital	274,447,282.82
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	18,618,490.55
Capitaux propres I :	293,065,773.37
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**293,065,773.37**
Passifs éligibles :	**-**
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	216,927.65
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	**216,927.65**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**293,282,701.02**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	**-**
Produits sur opérations financières	**-**
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	12,588.39
Sous-total Produits sur opérations financières	**12,588.39**
Charges sur opérations financières	**-**
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**12,588.39**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-3,544,120.47
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-3,544,120.47**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**-3,531,532.08**

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**1,047,076.11**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**-2,484,455.97**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**
Plus et moins-values réalisées	78,713,849.07
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**78,713,849.07**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-15,203,879.79**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**63,509,969.28**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-46,589,751.23
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-46,589,751.23**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**4,182,728.47**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-42,407,022.76**
Acomptes :	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**18,618,490.55**

BNP PARIBAS ACTIONS EURO ISR

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un nourricier du FCP BNP Paribas Valeurs Euro ISR dont l'objectif de gestion est de surperformer nette de frais l'indicateur de référence MSCI EMU, calculé dividendes nets réinvestis, sur la durée minimale de placement recommandée supérieure à cinq ans, en mettant en œuvre une stratégie de sélection des valeurs sur les marchés actions de la zone Euro et en intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable.

La performance du fonds nourricier sera inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	2,789.59	3,518.31	3,098.04	3,726.12	**4,004.84**
Actif net (en k EUR)	201,278.91	252,577.44	202,511.21	161,804.76	**120,186.00**
Nombre de titres					
Parts C	72,153.403	71,789.226	65,367.446	43,424.358	**30,010.160**

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	88.75	125.79	71.11	455.69	**865.09**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-5.10	-5.64	-6.22	-6.85	**-7.92**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	177.06	220.44	191.60	227.48	**241.32**
Actif net (en k EUR)	195,753.42	230,245.20	274,970.59	224,029.57	**124,277.02**
Nombre de titres					
Parts C	1,105,527.26	1,044,474.48	1,435,080.07	984,807.79	**514,986.71**

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	5.66	7.94	4.43	28.00	**52.46**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-2.44	-2.99	-2.90	-3.19	**-3.65**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	181.01	227.04	198.82	237.83	**254.20**
Actif net (en k EUR)	59,147.85	64,794.22	56,972.04	61,048.59	**48,602.75**
Nombre de titres					
Parts C	326,765.16	285,381.16	286,537.60	256,688.56	**191,191.95**

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	5.77	8.14	4.58	29.16	**55.06**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-1.24	-1.51	-1.50	-1.66	**-1.91**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques de la part	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fraction-nement des parts	Montant minimum de souscription
Catégorie de parts « R »	FR0007074232	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, destinée particulièrement aux compagnies d'assurances du groupe BNP Paribas.	millième	Souscription initiale : une part et/ou une fraction de part Souscription ultérieure : une part et ou une fraction de part
Catégorie de parts « Classic »	FR0011036110	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs. Le FCP pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation en unités de compte.	centième	Souscription initiale : une part et/ou une fraction de part. Souscription ultérieure : une part et/ou une fraction de part
Catégorie de part « Privilege »	FR0013276409	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants au sens de MIF 2 (1) et à la gestion sous mandat (GSM)	centième	Souscription initiale : une part et/ou une fraction de part. Souscription ultérieure : une part et/ou une fraction de part

(1) Distributeurs de pays membres de l'Espace Economique Européen fournissant uniquement un service de conseil indépendant au sens de la Directive MIF 2004/39.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes à la société de gestion et les frais indirects maximums (commissions et frais de gestion).

Une partie des frais facturés au FCP peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) de l'OPCVM au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 18 % et 65 % selon le(s) distributeur(s) et le type de parts).

Aux frais facturés au FCP peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement facturées au FCP.

FRAIS FACTURES AU FCP		ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES SERVICES		Actif net, OPCVM et FIA inclus	Catégorie de parts « R » : 0,75% TTC maximum Catégorie de parts « Classic » : 1,50 TTC maximum % Catégorie de part « Privilege » : 0,75% TTC maximum
FRAIS INDIRECTS MAXIMUM	COMMISSIONS (SOUSCRIPTIONS ET RACHATS)	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
	FRAIS DE GESTION	Actif net	0,50% TTC maximum
COMMISSIONS DE MOUVEMENT		-	Néant
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		-	Néant

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part « R ».
Capitalisation pour la part « Classic ».
Capitalisation pour la part « Priviliege ».

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part « R ».
Capitalisation pour la part « Classic ».
Capitalisation pour la part « Priviliege ».

Changements affectant le fonds

Néant

Paragraphe Aberdeen

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**446,882,920.96**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	17,131,102.63
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-199,540,815.98
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-3,531,532.08
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	78,713,849.07
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-46,589,751.23
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**293,065,773.37**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2024
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	0.802
Nombre de titres rachetés	13,415.000
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	64,573.02
Nombre de titres rachetés	534,394.10
Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	5,967.22
Nombre de titres rachetés	71,463.83

Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	6,039.98

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0007074232	R	Capitalisation	EUR	120,185,997.16	30,010.160	4,004.84
FR0011036110	Classic	Capitalisation	EUR	124,277,024.00	514,986.71	241.32
FR0013276409	Privilege	Capitalisation	EUR	48,602,752.21	191,191.95	254.20

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	296.19	-	-	-	296.19
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**296.19**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	296.19	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**296.19**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	**Néant**
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	**Néant**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	**Néant**
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	**-**

Au 31 décembre 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

en milliers d'euros

Contreparties (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007441795	BNP PARIBAS VALEURS EURO ISR - X-H	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Actions	France	EUR	292,986,506.65
TOTAL						**292,986,506.65**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	-
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**-**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	216,927.65
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**216,927.65**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	265,193.04	0.20
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,869,926.46	1.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	409,000.97	0.75
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	292,986,506.65
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-237,702.46
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-237,702.46**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-237,702.46
Total	**-237,702.46**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	25,961,691.21
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**25,961,691.21**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	25,961,691.21
Total	**25,961,691.21**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-1,881,074.81
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1,881,074.81**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-1,881,074.81
Total	**-1,881,074.81**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	27,020,553.20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**27,020,553.20**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	27,020,553.20
Total	**27,020,553.20**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-365,678.70
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-365,678.70**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-365,678.70
Total	**-365,678.70**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	10,527,724.87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**10,527,724.87**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	10,527,724.87
Total	**10,527,724.87**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**292,986,506.65**	**99.97**
OPCVM				**292,986,506.65**	**99.97**
BNP PARIBAS VALEURS EURO ISR - X-H	20,095	14,580.07	EUR	292,986,506.65	99.97
Créances				**-**	**-**
Dettes				**-216,927.65**	**-0.07**
Autres comptes financiers				**296,194.37**	**0.10**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**293,065,773.37**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant**	**Devise**	**Montant**
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	292,986,506.65
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	296,194.37
Autres passifs (-)	216,927.65
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**293,065,773.37**

ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.

BNP PARIBAS ACTIONS EURO ISR

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**447,103,015.66**	**534,542,558.97**
Titres d'organismes de placement collectif	**447,103,015.66**	**534,542,558.97**
OPC Maitre	447,103,015.66	534,542,558.97
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	**-**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	**108,565.79**	**328,225.79**
Liquidités	108,565.79	328,225.79
TOTAL DE L'ACTIF	**447,211,581.45**	**534,870,784.76**

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	**-**	**-**
Capital	**395,898,683.73**	**527,128,028.21**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	**54,855,847.66**	**12,327,272.92**
Résultat de l'exercice (a,b)	**-3,871,610.43**	**-5,001,464.75**
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	**446,882,920.96**	**534,453,836.38**
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**328,660.49**	**416,948.38**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	328,660.49	416,948.38
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	**447,211,581.45**	**534,870,784.76**

(a) Y compris comptes de régularisations.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13,609.98	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	695.83
TOTAL I	**13,609.98**	**695.83**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-1,935.65
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	**-**	**-1,935.65**
Résultat sur opérations financières (I + II)	**13,609.98**	**-1,239.82**
Autres produits (III)	**-**	**-**
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	**-4,581,182.19**	**-4,865,411.21**
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	**-4,567,572.21**	**-4,866,651.03**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	**695,961.78**	**-134,813.72**
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	**-**	**-**
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	**-3,871,610.43**	**-5,001,464.75**

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,75 % TTC maximum pour la part R
- 1,50 % TTC maximum pour la part Classic
- 0,75 % TTC maximum pour la part Privilege

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, OPCVM et FIA inclus. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.
Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, …) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part Classic
Capitalisation pour la part Priviliege

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part Classic
Capitalisation pour la part Priviliege

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	**534,453,836.38**	**547,616,868.88**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	**13,366,125.17**	**115,068,072.72**
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	**-195,272,261.49**	**-51,405,082.05**
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**64,122,148.67**	**12,007,460.31**
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**-**	**-**
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-**	**-**
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-**	**-**
Frais de transaction	**-**	**-**
Différences de change	**-**	**-**
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	**34,780,644.44**	**-83,966,832.45**
Différence d'estimation exercice N	168,210,949.81	133,430,305.37
Différence d'estimation exercice N-1	-133,430,305.37	-217,397,137.82
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	**-**	**-**
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	**-**	**-**
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	**-4,567,572.21**	**-4,866,651.03**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	**-**	**-**
Autres éléments	**-**	**-**
Actif net en fin d'exercice	**446,882,920.96**	**534,453,836.38**

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	447,103,015.66
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	0.599	
Nombre de titres rachetés	21,943.687	
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	54,037.71	
Nombre de titres rachetés	504,309.99	
Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	8,250.91	
Nombre de titres rachetés	38,099.95	
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	1,188.78	
Frais de gestion	**Montant (EUR)**	**% de l'actif net moyen**
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	386,023.53	0.20
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	3,743,867.39	1.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	451,291.27	0.75
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	-
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**-**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	328,660.49
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**328,660.49**

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	**Néant**
OPC Maitre	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	**Néant**
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	**Néant**
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 29 Décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-297,596.59	-406,682.60
Total	**-297,596.59**	**-406,682.60**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-297,596.59	-406,682.60
Total	**-297,596.59**	**-406,682.60**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	19,788,296.38	4,648,411.11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**19,788,296.38**	**4,648,411.11**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	19,788,296.38	4,648,411.11
Total	**19,788,296.38**	**4,648,411.11**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-3,147,532.53	-4,164,899.25
Total	**-3,147,532.53**	**-4,164,899.25**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3,147,532.53	-4,164,899.25
Total	**-3,147,532.53**	**-4,164,899.25**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	27,580,497.90	6,366,351.30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**27,580,497.90**	**6,366,351.30**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	27,580,497.90	6,366,351.30
Total	**27,580,497.90**	**6,366,351.30**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-426,481.31	-429,882.90
Total	**-426,481.31**	**-429,882.90**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-426,481.31	-429,882.90
Total	**-426,481.31**	**-429,882.90**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7,487,053.38	1,312,510.51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**7,487,053.38**	**1,312,510.51**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	7,487,053.38	1,312,510.51
Total	**7,487,053.38**	**1,312,510.51**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	2,894.05	2,789.59	3,518.31	3,098.04	**3,726.12**
Actif net (en k EUR)	237,744.62	201,278.91	252,577.44	202,511.21	**161,804.76**
Nombre de titres					
Parts C	82,149.367	72,153.403	71,789.226	65,367.446	**43,424.358**

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	261.70	88.75	125.79	71.11	**455.69**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-5.25	-5.10	-5.64	-6.22	**-6.85**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	186.10	177.06	220.44	191.60	**227.48**
Actif net (en k EUR)	206,907.56	195,753.42	230,245.20	274,970.59	**224,029.57**
Nombre de titres					
Parts C	1,111,759.65	1,105,527.26	1,044,474.48	1,435,080.07	**984,807.79**

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	16.97	5.66	7.94	4.43	**28.00**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-2.55	-2.44	-2.99	-2.90	**-3.19**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	188.82	181.01	227.04	198.82	**237.83**
Actif net (en k EUR)	77,524.51	59,147.85	64,794.22	56,972.04	**61,048.59**
Nombre de titres					
Parts C	410,558.72	326,765.16	285,381.16	286,537.60	**256,688.56**

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	17.13	5.77	8.14	4.58	**29.16**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-1.29	-1.24	-1.51	-1.50	**-1.66**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				**447,103,015.66**	**100.05**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union européenne				**447,103,015.66**	**100.05**
BNP PARIBAS VALEURS EURO ISR - X-H	33,026	13,537.91	EUR	447,103,015.66	100.05
Créances				**-**	**-**
Dettes				**-328,660.49**	**-0.07**
Dépôts				**-**	**-**
Autres comptes financiers				**108,565.79**	**0.02**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**446,882,920.96**	**100.00**